

Le traîneau du pasteur

Le village des Charbonnières, jusqu'à la construction de son église inaugurée en 1834, n'avait pas droit à un service religieux digne de ce nom émanant de la Paroisse de la commune du Lieu. Un seul culte, au Lieu, et déplacez-vous, Mesdames et Messieurs, et si vous êtes enceintes, Mesdames, ou malades, restez à la maison.

La centralisation avait toujours eu dans cette commune, idem pour celles de l'Abbaye et du Chenit, des effets regrettables. L'autorité centrale ne voulait jamais céder à qui que ce soit qui la menaçait dans ses fonctions directrices. Aussi toute velléité d'obtenir quelque chose même de parfaitement naturel pour l'un ou l'autre des hameaux qui composaient ces entités, était-il vu comme un crime de lèse majesté.

C'est ainsi qu'au Charbonnières, bien que disposant d'une chapelle dès la fin du XVIIe siècle, jamais pasteur ne fut autorisé à y procéder à des services religieux. Les gens s'y réunissaient pour faire des prières sous l'autorité sans doute d'une personne plus habilitée que les autres à prendre la fonction de directeur spirituel.

Avec la construction d'une nouvelle église, importante selon la population, il fallut tout de même à cette autorité centralisatrice mettre un peu d'eau dans son vin et accepter une dérogation à ses fonctions premières. Ainsi un culte par mois fut-il accordé à ce village, année 1833 ou 1834, accord dument approuvé par le Conseil d'Etat.

Le pasteur, habitué à des égards hors de toute proportion avec sa fonction, tout au moins pour l'essentiel des représentants de cette classe privilégiée, ne souhaitait naturellement pas se rendre aux Charbonnières de son propre gré. Il fallut donc envisager de le charrier. En été avec une calèche quelconque, en hiver avec un traîneau. C'est ce deuxième système de transport qui nous amène ici à vous en parler.

En lisant les comptes du village des Charbonnières, on peut découvrir pour l'année 1834 et pour le chapitre des dépenses extraordinaires, l'inscription suivante :

Pour l'achat du traîneau pour le transport du ministre Legras Ministre, acheté de Moiry¹.

Les frais de transport, c'est-à-dire la paie au voiturier chargé d'aller chercher le pasteur au Lieu pour l'amener aux Charbonnières, puis le prendre à nouveau en charge à l'issue du culte pour le ramener au Lieu, devaient sauf erreur être couverts par la commune. Cela faisait tout de même le déplacement d'un équipage sur une distance de 12 km pour s'occuper du transport du ministre !

¹ AHC, NA1, p. 181. Nous ne sommes pas certain du terme de Moiry. Legras devait être ministre au Lieu de 1830 à 1834. Le traîneau n'avait pas suffi à le retenir !



Le pasteur emmitouflé dans sa vareuse prêt pour le retour. L'équipage se trouve sur la cour du collège des Charbonnières, avec au fond, comme dans un brouillard, le Vieux-Cabaret. Il peut s'agir ici du pasteur Mounoud ou Barblan, entre 1892 et 1919.



L'église des Charbonnières vers 1915.